

Pourquoi les neurologues doivent voter pour les listes C.S.M.F ?

Où en est-on ?

Le Syndicat National des Neurologues s'est investi dans la campagne des élections aux URPS

> d'abord pour soutenir l'action de l'UMESPE/CSMF et s'opposer à l'arrêt des mesures prévues dans la politique conventionnelle.

Le règlement arbitral, récemment promulgué, ne reprend pas toutes les orientations conventionnelles antérieures.

C'est en ce sens que le Syndicat National des Neurologues :

> demande à ses adhérents d'appliquer le C à 23 € qui se répercute sur la valeur de l'acte de consultant C2,5 à 57,50 €.

> Demande d'appliquer l'élargissement de l'utilisation du CNPSY après un C2,5 comme le font déjà les psychiatres.

> Par ailleurs, il est indispensable que les astreintes en neurologie soient indemnisées au même titre que toute activité professionnelle quelle que soit la structure dans laquelle cette astreinte est effectuée (publique ou privée).

> En ce qui concerne le SECTEUR OPTIONNEL, nous souhaitons qu'il soit rapidement étendu à l'ensemble des spécialités médicales.

Ce que la CSMF propose

> prendre en compte la situation financière inacceptable des spécialités cliniques à travers un forfait du coût de la pratique favorisant leur regroupement et une meilleure lisibilité (plateaux cliniques, maisons des spécialistes).

> **une nouvelle rémunération des consultations identique pour tous.** Le C et le CS sont dépassés, il faut les remplacer par une lettre clé (CM) utilisable par tous les praticiens avec plusieurs niveaux pour en rémunérer plus justement le contenu, la durée et la difficulté.

> l'introduction, en complément du paiement à l'acte d'une **rémunération diversifiée**, notamment des forfaits pour aider le médecin, entre autres, à déléguer à du personnel spécifique le poids des tâches administratives, mais également des forfaits pour l'éducation à la santé et la prévention.

> la prise en compte du coût de la pratique dans la CCAM technique et la revalorisation

La CSMF propose une convention bouclier pour protéger les médecins contre la loi Bachelot et la toute-puissance des ARS.

La CSMF ne signera pas de nouvelle convention sans les moyens nécessaires.

La CSMF exige la suppression du mécanisme pervers qui permet au gouvernement de repousser l'application sine die des revalorisations signées. Tout accord signé devra être appliqué aux échéances

Pour les neurologues, la CSMF propose

> La réévaluation des EEG

> la reconnaissance de l'acte lourd en neurologie qui n'intéresse pas seulement une pathologie, mais la maladie d'Alzheimer, la Sclérose en plaque, la maladie de Charcot, les maladies neuro-musculaires...

Cet acte lourd pourrait comporter :

> un acte d'accueil (MPN1) avec interrogatoire, étude des antécédents, étude de la dimension psychopathologique, cognitive et comportementale, examen neurologique (dont il est reconnu sa particularité, cf. Livre Blanc de la Neurologie), l'élaboration d'hypothèses diagnostiques et la programmation des examens complémentaires.

> un acte de synthèse (MPN2) avec lecture des divers examens (IRM, sur CD en particulier), établissement d'un diagnostic, annonce du diagnostic, mise en place de la prise en charge du patient et installation de son traitement, rédaction d'un courrier aux différents professionnels de santé impliqués dans la prise en charge.

Dr. Jean François REY,
Président de l'U.M.E.S.P.E./CSMF

Dr. Jean VRIGNEAUD,
Président du Syndicat
National des Neurologues

Si vous voulez dire STOP au massacre de la médecine spécialisée ne laissez pas passer cette occasion d'exprimer votre ras-le-bol ! Le gouvernement doit en tenir compte ! Trop c'est trop !

VOTEZ UTILE, VOTEZ CSMF !

Toutes les informations sur les élections aux URPS et les prises de positions de la CSMF sur : www.elections.csmf.org